

Envoyé en préfecture le 19/10/2022

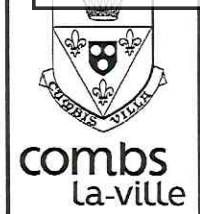
Reçu en préfecture le 19/10/2022

Publié le 20/10/2022

ID : 077-217701226-20221017-DEL_17OCT22__3-DE

SLOW

Commune de COMBS LA VILLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 octobre 2022

Délibération n°03

Date de convocation

07.10.2022

Date d'affichage

11.10.2022

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 29

votants : 34

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à la MJC.

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept octobre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. C. DELPUECH – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. JM. GUILBOT – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. D. VIGNEULLE – Mme LM. LODE-DEMAS – M. F. BOURDEAU – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – M. G. ALAPETITE – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. E. ALAMAMY – M. C. YOUNBI NGAMO – Mme C. VIVIAN – Mme H. KIRCALI – Mme KD. ILLMANN – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – M. S. ROUILLIER – Mme A. ADJELI – M. D. ROUSSAUX – M. P. PELLOUX.

Absents représentés

Mme M. GEORGET par Mme J. BREDAS – Mme C. LAFONT par M. E. ALAMAMY – M. B. ZAOUÏ par Mme M. GOTIN – M. Y. LERAY par Mme F. SAVY – M. J. RANQUE par M. C. DELPUECH

Absente

Mme A. MEJIAS

Monsieur Sylvain ROUILLIER a été élu secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1611-4 et L 2121-29,

VU la demande de subvention émanant de l'association la MJC,

VU l'avis de la commission Administration Générale, finances et Ressources humaines et de la commission Animation, Epanouissement Culturel et Sportif

CONSIDERANT la nécessité de faire approuver par le Conseil Municipal, l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 000 euros à l'association MJC dans le cadre du financement d'une partie du Festival des Cultures.

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 10 000 euros à l'association MJC.

DIT que les crédits sont disponibles en 3291-6574 du budget 2022,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à cette décision,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 17 octobre 2022

Le Maire
Guy GEOFFROY



Le secrétaire de séance
Sylvain ROUILLIER

Pour : 34
Contre : -
Abstentions : -